

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LORS DE SA SÉANCE DU 21 JUILLET 2020**

Le vingt et un juillet deux mil vingt à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellegarde en Forez, régulièrement convoqués le dix juillet deux mil vingt par le maire, se sont réunis salle de la Mairie.

**Etaient présents :** MM. LAFFONT, ROUSSET, PICARD, MULLER, STURM, SOMMIER, MOULEYRE, BOICHON, BRUNEL, BERRY, PIOTEYRY, ORIOL, THERMEAU, BLEIN,  
**Etaient absents excusés :** Mr DUFOUR (a donné procuration à Mr Sturm), Mme DEMIZIEUX (a donné procuration à Mme ROUSSET), Mr FORISSIER (a donné procuration à Mme MULLER), Mr MEUNIER (a donné procuration à Mme BLEIN)  
**Était absent :** Mr MARTEAUX  
**Secrétaire de séance :** Mme MULLER

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de délibérer sur deux points non portés à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Proposition de commissaires, contribuables de la commune pour la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez Est (CIID)
- 2) Désignation des représentants du conseil municipal à la commission d'évaluation des charges transférées de la Communauté de Communes de Forez Est (CLECT)

Le Conseil Municipal accepte que ces deux questions soient ajoutées à l'ordre du jour de la séance.

Monsieur le Maire présente les demandes de subvention formulées par des associations ou organismes divers au titre de l'exercice 2020.

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder les subventions suivantes pour 2020 :

- Bellegarde Sports : 1 500 €
- Union Bouliste : 1 400 €
- Point Rencontre Emploi : 150 €
- Groupement des 4 Cantons : 612 €
- Union Bouliste pour Challenge de la Municipalité : 100 €

### **Même séance**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 mai 2018, le conseil municipal avait approuvé le projet de convention relatif à la mise en œuvre d'une aide au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente, entre la commune, CCFE et la Région Rhône Alpes Auvergne.

Il présente le dossier de demande d'aide déposé par l'EURL Garage CHATARD, situé 336 rue du stade, Espace Chapellerie à Bellegarde-en-Forez, pour l'aménagement électrique du local, pour des investissements destinés à assurer la sécurité du local (alarme, extincteurs) et pour des investissements de matériel professionnel, de bureau et d'informatique.

Il ajoute que le montant de ces investissements s'élève à la somme HT de 106 000 €.

L'aide sollicitée serait de 4 000 € à la Région, 2 000 € à CCFE et 2 000 € à la commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable à cette demande d'aide.

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que la commune de Bellegarde-en-Forez détenait des parts sociales à la CUMA D'ASSAINISSEMENT DU FOREZ.

Il ajoute que cette CUMA, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2020 a prononcé sa liquidation et a fait parvenir à la mairie un chèque de 15,30 € pour rembourser les parts sociales.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'encaisser ce chèque.

### **Même séance**

Monsieur le Maire indique que la 14<sup>ème</sup> étape du Tour de France va traverser la commune le 12 septembre 2020 et qu'à cette occasion diverses animations seront mises en place.

Ainsi un écran géant sera installé et permettra la diffusion de spots publicitaires, de logos, d'animations. De même, il faut envisager le stationnement de marchands ambulants.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer les tarifs pour ces animations.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs suivants :

#### **Publicité :**

Logo ou animation : 100 €

Spot publicitaire : 500 € les 30 secondes

#### **Droits de place :**

5 € le m<sup>2</sup> pour les vendeurs de produits divers, après autorisation de stationnement accordée par le Maire.

Les associations de Bellegarde-en-Forez qui auront demandé et obtenu une autorisation de stationnement, seront dispensées de payer des droits de place.

### **Même séance**

#### **RAPPEL et REFERENCE**

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C

VU les statuts de la Communauté de communes

VU le procès-verbal de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires en date du 15 mars 2020

VU le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est, concernant la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

#### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est créé par le Conseil communautaire qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers.

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que chaque conseil municipal est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant.

#### **CONTENU**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal désigne les conseillers municipaux suivants pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Forez-Est :

- Mr Jacques LAFFONT en qualité de membre titulaire
- Mme Michèle MULLER en qualité de membre suppléant

#### Même séance

#### **RAPPEL et REFERENCE**

VU le Code général des Impôts et notamment l'article 1650 A

VU l'article 346 A du document III du Code Général des Impôts

VU les statuts de la Communauté de communes

VU le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est, concernant la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

#### **MOTIVATION et OPPORTUNITE**

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

#### **CONTENU**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil municipal propose les contribuables de la commune suivants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la Communauté de Communes de Forez-Est :

Mr Christian PICARD, né le 18/09/1957, retraité cadre commercial, domicilié 164 rue du gros chêne, 2 les loges, 42210 Bellegarde-en-Forez, en qualité de commissaire titulaire

Mr Robert STURM, né le 07/08/1951, retraité commerçant, domicilié 1090 route de St Galmier, 42210 Bellegarde-en-Forez, en qualité de commissaire suppléant

Le Maire,  
Jacques LAFFONT

